

## POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT D'UN MOYEN INNOVANT <sup>(1)</sup> PERMETTANT DE NÉGOCIER DES ACTIONS NON COTÉES, CiiB AUGMENTE SON CAPITAL EN 2017

<sup>(1)</sup> Le *Carnet d'annonces* permet d'assurer, entre les actionnaires, l'égalité de traitement de l'information sur l'entreprise. Tous les actionnaires se trouvent alors dans une situation identique. Ils peuvent librement revendre ou racheter des actions des petites entreprises selon les règles des marchés d'actions.

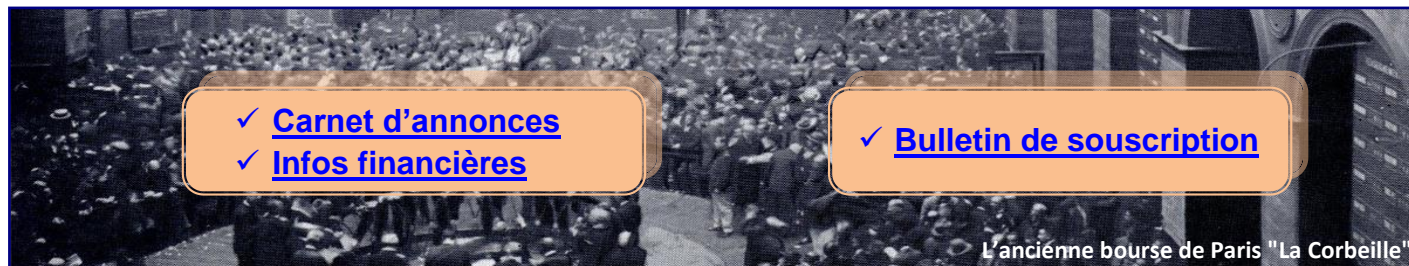
### A qui s'adresse la souscription à l'augmentation de capital CiiB

- Aux partenaires de CiiB
- Aux particuliers (les actions CiiB sont éligibles au PEA et au PEA-PME).

Les bons de souscription intéressent particulièrement les *actionnaires individuels*. Comme les sociétés qu'il accompagne, CiiB va rechercher la meilleure rentabilité, afin de distribuer des dividendes à ses actionnaires et leur faire réaliser des plus-values lors de la revente de leurs actions.

### Quand et comment souscrire

- Pour souscrire, il faut des bons de souscription CiiB (librement négociables, de gré à gré, [sur le site CiiB](#)).
- Des bons CiiB seront disponibles au prix unitaire de 0,01 € sur le [Carnet d'annonces de bons CiiB](#).
- Chaque bon permet de souscrire à une action CiiB au prix de 16 € jusqu'au 31 décembre 2017



### Quels intérêts d'acquérir des bons CiiB

- Un bon CiiB permet, jusqu'au 31 décembre 2017, de parier sur la réussite du développement commercial du concept, sans avoir à investir autant qu'en devenant immédiatement actionnaire.
- chaque bon CiiB permet, **jusqu'au 31 décembre 2017, de souscrire à une action CiiB au prix de 16 €.**

### Quelles sont les chances, d'ici le 31 décembre 2017, de réaliser une plus-value avec les bons

Il suffit que :

- 1° Le réseau se constitue rapidement : Les professionnels s'intéressent et adhèrent au réseau.
- 2° Les particuliers et partenaires demandent des bons de souscription CiiB.
- 3° Plusieurs entreprises deviennent clientes du carnet d'annonces d'ici le 31 décembre 2017, confirmant le début du succès commercial du concept.
- 4° Les médias découvrent et comprennent l'intérêt du concept.

### Quels sont les risques

- Le risque de perdre existe comme dans tout investissement. Le 31 décembre 2017, si on n'a pas revendu ses bons, il faudra soit les exercer soit les abandonner. L'augmentation de capital se réalisera au prorata du nombre de bons exercés. Après le 31 décembre, le bon perdra son droit de souscrire et n'aura plus aucune valeur.